

de la démocratie. Sans débats, et sans débats libres, notre gouvernement se transformerait vite en une dictature.

Je ne suis pas trop sûr qu'il n'en est ainsi, mais je n'en ai rien dit:

Quiconque est au courant des travaux de la Chambre des communes abondera dans ce sens, et je n'ai pas l'intention de formuler une telle opinion sans preuves à l'appui. A mon sens, la meilleure autorité qu'il me soit permis de citer pour appuyer la véracité de mes opinions à cet égard est bien M. Pickersgill. Comme on le sait, M. Pickersgill fait partie du cabinet, où il occupe le poste de secrétaire d'État. Il prenait une part active aux débats de la Chambre quand il siégeait dans l'opposition, et il a dit, pas plus tard que le 29 novembre, exactement ce que j'avais déclaré au sujet de la liberté des débats. Comme en fait foi la page 5561 du Hansard, voici ce que disait M. Pickersgill le 29 novembre 1963:

«Dans la mesure où je suis intéressé, personne dans le gouvernement n'a proféré une telle allégation. Ce n'est sûrement pas moi, et je veux l'affirmer sans ambiguïté. Je n'ai jamais lancé une telle allégation contre l'opposition. Je crois qu'il y a eu une certaine mesure de collaboration.»

Il ajoutait plus tard, comme en fait foi la même page du compte rendu:

«Peut-être que je suis le premier coupable, et que je contreviens moi-même au Règlement en évoquant le débat sur le rajustement électoral de l'autre jour; mais mon honorable ami voudra bien reconnaître sans doute que je me range parmi les partisans des discussions au Parlement, et que, pour moi, les débats ne constituent pas une obstruction. Je n'ai jamais dit, je n'ai jamais pensé que, dans l'ensemble, au cours de la présente session et notamment depuis notre réunion de septembre, il s'est passé quoi que ce soit dans cette enceinte que l'on puisse qualifier de manœuvres obstructionnistes.»

Même à Whitehorse on a mentionné—je me rappelle qu'un journal de Whitehorse l'a écrit—que je prenais trop souvent la parole au Parlement.

Le journal, si on peut l'appeler ainsi, auquel je me reporte, n'a certainement pas été un de mes ardents défenseurs et il me semble assez mystérieux que le rédacteur de ce journal n'ait pas voulu, en toute équité pour ses lecteurs, reproduire des déclarations du genre de celles de M. Pickersgill, que je viens de citer—non seulement pour appuyer un débat libre et complet à la Chambre des communes mais pour déclarer franchement que l'opposition n'avait fait aucune obstruction au cours de la présente session.

On m'a également critiqué dernièrement, alléguant que je parlais trop à la Chambre des communes, que je prenais trop souvent la parole. Eh bien, il me semble que je ne m'acquitterais pas de mes devoirs à l'égard de la population du Yukon, en ma qualité de représentant de cette circonscription, si je ne prenais pas la parole aussi souvent que possible pour faire connaître le point de vue des gens du Yukon, non seulement sur les questions qui nous touchent en tant qu'habitants du Yukon, mais sur les questions qui touchent les Canadiens en général. A mon avis, les habitants du Yukon ne voudraient pas d'un député silencieux au Parlement, d'un député qui ne dirait jamais rien—qui ne ferait rien. Il est temps que la voix du Yukon se fasse entendre, et c'est la résolution que j'ai prise dès que je suis devenu votre représentant en 1957. J'ai pris la parole toutes les fois que j'ai pu et j'ai l'intention de continuer à faire connaître le point de vue des gens du Yukon de façon énergique et aussi souvent que possible. Il y a évidemment le vieil adage selon lequel pour obtenir, il faut crier.

[M. Nielsen.]

Le dernier long discours que j'ai prononcé à la Chambre portait sur l'annonce du ministre de la Défense nationale concernant la réduction des dépenses consacrées à la défense. J'ai exprimé mes opinions sur la politique générale du gouvernement au sujet de la défense nationale, et sur les réductions qui touchent en particulier le Yukon. Évidemment, j'ai parlé du projet visant à transférer, du ministère de la Défense nationale au ministère des Travaux publics, la responsabilité de l'entretien de la route de l'Alaska. Je répète encore une fois que, à la longue, ce changement stabilisera davantage l'économie du Yukon et, surtout, entraînera l'expansion de notre économie et donnera naissance à de nouvelles entreprises qui seront nécessaires pour assurer les nombreux services qu'exigera le ministère des Travaux publics.

Les Travaux publics ne s'y prendront pas comme l'a fait l'armée, qui comptait toutes sortes de divisions et de sections entre lesquelles répartir la tâche d'entretenir la route. Le ministère, lui, va affermer bien des parties du travail d'entretien, ce qui entraînera le développement de nouvelles industries et de nouveaux commerces dans le Yukon. Excellente chose, mais qui prendra du temps. Il faudra absorber le choc économique initial que va produire le départ des militaires, qui ne seront plus là pour dépenser leur solde. Nul doute que nous y arriverons, malgré les difficultés qu'il faudra subir tant que le ministère des Travaux publics n'aura pas eu l'occasion d'injecter de nouveaux capitaux dans l'économie du Yukon en subvenant aux divers besoins en marchandises et services que vont lui imposer l'entretien de la route.

Une autre question que j'ai soulevée, c'est l'entretien à long terme d'année du chemin de Haines, qui, comme vous le savez, se fera à titre d'essai cet hiver. J'ose espérer, comme je l'ai déjà dit, que l'expérience se révélera rentable et que l'entretien en permanence deviendra une réalité. Cependant, je suis déçu de voir que des dollars canadiens vont être versés au gouvernement de l'Alaska pour l'entretien d'une route canadienne à l'aide de main-d'œuvre et d'équipement américains.

J'ai cru que les dollars canadiens seraient dépensés d'une façon plus appropriée en atténuant le chômage chronique qui est élevé au Canada et en utilisant du matériel canadien. La thèse est qu'il en coûterait davantage d'orienter nos efforts à cette fin, mais il vaudrait mieux dépenser quelques milliers de dollars de plus si en utilisant du matériel canadien, nous pouvions donner de l'emploi à un plus grand nombre de nôtres. Cependant, l'entretien est fait à titre expérimental cet hiver seulement; il est possible que le gouvernement change d'avis et de politique et qu'il emploie la main-d'œuvre et le matériel canadiens pour les travaux de l'hiver prochain. C'est à cela que je consacre mes efforts et je ne doute pas qu'ils seront couronnés de succès.

Je me suis occupé très activement des travaux de deux comités de la Chambre des communes. Il s'agit du comité permanent des privilèges et des élections et du comité permanent des mines, forêts et cours d'eau. Le comité permanent des privilèges et des élections étudie à l'heure actuelle la loi électorale du Canada et les règlements du vote des forces armées canadiennes. Le comité recommandera à la Chambre des communes plusieurs modifications importantes et je m'attends à ce qu'on débâte à fond toutes ces modifications. Le comité des mines, forêts et cours d'eau étudie actuellement les deux bills de la Chambre des communes dans lesquels on propose de diviser les territoires du Nord-Ouest en deux parties distinctes. On pourrait appeler la partie ouest, le territoire de Mackenzie et la partie est, le territoire de Nunassiq. On dit qu'ainsi chacun des territoires s'acheminerait plus rapidement vers un gouvernement autonome et que l'administration des territoires du